

### **Statuant**

sur la modification de limite territoriale des Communes de Prilly et Renens, établie sur la base d'un plan du 7 janvier 2015 du bureau Renaud-Burnand, ingénieurs géomètres officiels à Lausanne.

### **Constate que :**

La Direction du registre foncier soumet à l'approbation du Département des finances et des relations extérieures la modification de limite territoriale entre les Communes de Prilly et Renens.

Cette rectification intervient à la demande du 30 juin 2016 des Municipalités de Prilly et de Renens, dans le cadre du Plan de quartier intercommunal Malley-Gare et du projet routier de l'Avenue de Malley et de la Rue de l'Usine à gaz.

Le projet de modification a été soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 26 février 2015. Il n'y a pas eu d'opposition à la modification de la limite communale.

### **Considère que :**

Les municipalités respectives ont approuvé la modification précitée les 16 et 19 janvier 2015 et leur conseil les 23 mai et 23 juin 2016.

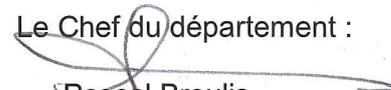
Le Département des finances et des relations extérieures est compétent, en application des art. 104ss de la loi du 28 février 1956 sur les communes.

### **Par ces motifs décide :**

d'approuver la modification de limite territoriale des Communes de Prilly et Renens, établie sur la base d'un plan du 7 janvier 2015 du bureau Renaud-Burnand, ingénieurs géomètres officiels à Lausanne.

Cette approbation entrera en vigueur simultanément avec celles du plan de quartier et du projet routier précités.

Le Chef du département :

  
Pascal Broulis

**Annexe :** Plan avec approbation préalable

Lausanne, le 7 juillet 2016

Parcelle	Propriétaire	Nature	No ad hoc	Surface RF	Va à la commune de Renens	No ad hoc Renens	Nouvelle parcelles de Renens
<b>Parcelles de la Commune de Prilly</b>							
909	Commune de Lausanne	Habitation avec affectation mixte N°ECA 1003 Bâtiment N°ECA 1719 de 60m <sup>2</sup> , souterrain Garage N°ECA 2371 surf totale de 70m <sup>2</sup> sur plusieurs immeubles		466 m <sup>2</sup> - m <sup>2</sup> 3 m <sup>2</sup>	466 m <sup>2</sup>		(parcelle R1)
		Bâtiment industriel N°ECA 2263b surf totale de 582m <sup>2</sup> sur plusieurs immeubles	16	8 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>	16	(parcelle R1)
		Bâtiment industriel N°ECA 1004a		6'565 m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004b		248 m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004c		14 m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004d		14 m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004e de 1086m <sup>2</sup> , souterrain		- m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004f de 82m <sup>2</sup> , souterrain		- m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004g de 43m <sup>2</sup> , souterrain		- m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 1004h de 155m <sup>2</sup> , souterrain		- m <sup>2</sup>			
		Bâtiment industriel N°ECA 2511		333 m <sup>2</sup>			
		Accès, place privée	3, 4, 7	17'766 m <sup>2</sup>	135 m <sup>2</sup>	3	(parcelle R2)
					3'477 m <sup>2</sup>	7	(parcelle R1)
		Selon mutation en cours (gare de Malley)		25'417 m <sup>2</sup>	4'086 m <sup>2</sup>		
<b>Total</b>					<b>4'086 m<sup>2</sup></b>		

## COMMUNE DE PRILLY

Approuvé par la Municipalité de Prilly, le 19.01.2015 :  
Syndic Alain GILLIERON : Secrétaire Joëlle MOJONNET :



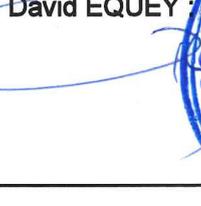


Soumis à l'enquête publique du 28.01.2015 au 26.02.2015  
Au nom de la Municipalité de Prilly  
Syndic Alain GILLIERON : Secrétaire Joëlle MOJONNET :





Adopté par le Conseil de la Commune de Prilly, le 23.05.2016  
Président David EQUÉY : Secrétaire Alexandre TURRIAN :





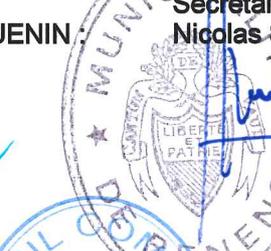
## COMMUNE DE RENENS

Approuvé par la Municipalité de Renens, le 16.01.2015 :  
Syndique Marianne HUGUENIN : Secrétaire Nicolas SERVAGEON :

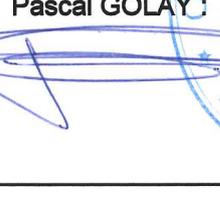




Soumis à l'enquête publique du 28.01.2015 au 26.02.2015  
Au nom de la Municipalité de Renens  
Syndique Marianne HUGUENIN : Secrétaire Nicolas SERVAGEON :


Adopté par le Conseil de la Commune de Renens, le 23.06.2016  
Président Pascal GOLAY : Secrétaire Yvette CHARLET :





Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud